



Fédération des femmes du Québec

La pornographie DÉCODÉE

INFORMATION

ANALYSE

PISTES D'ACTION

2

La pornographie
DÉCODÉE

2

Conception et rédaction:

Ginette Busque, Cécile Coderre,
Noëlle-Dominique Willems

Recherche:

Diana Bronson, Susan De Rosa, Ginette Busque,
Cécile Coderre, Noëlle-Dominique Willems

Concept graphique et infographie: Claudette Rodrigue

Correction d'épreuves: Claudine Vivier

Impression: Copie Express

Cet ouvrage a été produit grâce à la contribution financière
du programme **Promotion de la femme** du Secrétariat d'État du Canada

ISBN 2 - 921006 - 00 - 6

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
Premier trimestre 1988

Diffusion:

Fédération des femmes du Québec, 1265 rue Berri,
bureau 820, Montréal, QC, H2L 4X4

Remerciements

Nous tenons à remercier Michèle Galarneau pour sa contribution à la dactylographie des textes ainsi qu'Hélène Viau et Raymonde Beauchamp de la permanence de la F.F.Q. pour l'aide qu'elles nous ont apportée chaque fois que nécessaire.

Merci aussi à ceux et celles qui partagent notre quotidien pour leur appui constant à notre travail, et finalement, un merci particulier à Monica Matte dont la persévérance dans la lutte contre la pornographie n'a cessé de nous encourager à tenir bon de notre côté.

**Ginette Busque,
Cécile Coderre,
Noëlle-Dominique Willems**

Page 1
Page 2
Page 3
Page 4
Page 5
Page 6
Page 7
Page 8
Page 9
Page 10
Page 11
Page 12
Page 13
Page 14
Page 15
Page 16
Page 17
Page 18
Page 19
Page 20
Page 21
Page 22
Page 23
Page 24
Page 25
Page 26
Page 27
Page 28
Page 29
Page 30
Page 31
Page 32
Page 33
Page 34
Page 35
Page 36
Page 37
Page 38
Page 39
Page 40
Page 41
Page 42
Page 43
Page 44
Page 45
Page 46
Page 47
Page 48
Page 49
Page 50
Page 51
Page 52
Page 53
Page 54
Page 55
Page 56
Page 57
Page 58
Page 59
Page 60
Page 61
Page 62
Page 63
Page 64
Page 65
Page 66
Page 67
Page 68
Page 69
Page 70
Page 71
Page 72
Page 73
Page 74
Page 75
Page 76
Page 77
Page 78
Page 79
Page 80
Page 81
Page 82
Page 83
Page 84
Page 85
Page 86
Page 87
Page 88
Page 89
Page 90
Page 91
Page 92
Page 93
Page 94
Page 95
Page 96
Page 97
Page 98
Page 99
Page 100

Agir, c'est se donner du pouvoir

Face au développement du marché de la pornographie et à la difficulté d'influencer les producteurs, face aux attitudes peu réceptives d'un grand nombre d'individus, on peut être tenté-e de croire qu'il est inutile d'entreprendre des actions concrètes et concertées pour enrayer ou du moins pour freiner la prolifération du matériel pornographique.

Mais, dans ce domaine comme dans bien d'autres, c'est souvent la somme de centaines et de milliers d'actions individuelles et collectives qui finit par modifier le cours des événements et transformer en force positive le malaise qu'on peut ressentir face à une conjoncture donnée.

Les champs d'action contre la pornographie sont suffisamment diversifiés pour que chacune-un trouve le type d'intervention qui convient à ses capacités et à ses disponibilités. Qu'on choisisse d'agir autour de soi, dans l'environnement immédiat de la famille, des amies-is ou du travail, ou qu'on choisisse d'élargir son action auprès du public ou de l'État, on choisit de ne pas perpétuer la victimisation des femmes et de se donner du pouvoir.

Contenu

Les deux cahiers de fiches sur la pornographie poursuivent un triple objectif d'information, d'analyse et d'ouverture sur l'action.

Ils sont avant tout une synthèse des travaux exécutés par de nombreuses et nombreux chercheuses et chercheurs au cours des dernières années et comprennent neuf séries de fiches au total.

Le premier cahier se veut en premier lieu une analyse de la pornographie et une sensibilisation à ce phénomène. Il regroupe quatre séries de fiches. La première est un essai de définition et de contextualisation du phénomène pornographique. La seconde veut montrer les caractéristiques de l'industrie de la pornographie. La troisième tente de répondre à une question: la pornographie est-elle nocive? Enfin, la quatrième fait état des lois régissant la pornographie.

Le deuxième cahier comprend cinq séries de fiches. Les quatre premières portent essentiellement sur les actions qui peuvent être entreprises autant sur le plan juridique que politique sans oublier, bien sûr, le champ de l'éducation et de la sensibilisation. Enfin, la dernière, celle des ressources, comprend un résumé des principaux livres et ouvrages sur la pornographie ainsi que des films, vidéos et pièces de théâtre réalisés comme outil de sensibilisation.

Clientèles visées

Connaissant déjà l'intérêt de plusieurs groupes de femmes pour le dossier de la pornographie, il va sans dire que nous avons constamment pensé à eux au cours de la conception et de la rédaction de ces fiches. Ces groupes ayant déjà réfléchi à la question et entrepris quelques actions, certains éléments seront

du déjà connu. Nous sommes convaincues cependant que nos fiches permettront d'approfondir la réflexion et mettront à jour les données de base du dossier.

Nous ne visons pas uniquement les groupes de femmes déjà structurés. Nous voulons également offrir un outil à celles et ceux qui voudraient se réunir pour s'attaquer à la problématique de la pornographie ainsi qu'à toutes les personnes qui veulent dispenser un enseignement ou animer des ateliers ou des groupes de travail sur la question.

Les demandes de matériel qui nous sont régulièrement adressées nous incitent à croire également que nos fiches pourraient être extrêmement utiles à plusieurs étudiant-e-s des niveaux collégial et universitaire. À la fin du secondaire, ce sont surtout les professeur-e-s qui pourraient utiliser certaines fiches pour orienter des discussions avec les élèves.

Mode d'utilisation

Chaque fiche contient l'information de base relative à la matière traitée et peut être utilisée dans un ordre qui correspond en premier lieu aux besoins de l'utilisatrice-teur.

La matière traitée dans une fiche ayant cependant presque toujours un lien avec le contenu d'autres fiches, nous faisons mention chaque fois qu'utile ou nécessaire de l'information complémentaire. Nous indiquons le renvoi à effectuer par la consigne: *consultez aussi telle ou telle fiche* ■. En vue de faciliter l'utilisation des fiches aux personnes qui ne sont pas déjà familières avec ce dossier, nous conseillons de prendre connaissance de l'ensemble des contenus. La consultation de chacune des fiches en sera par la suite beaucoup plus rapide et aisée. Chaque cahier contient la table des matières de l'ensemble des fiches.

Table des matières

CAHIER 1

1. La pornographie: un type de représentation des femmes, outil de discrimination.....	11
2. L'industrie de la pornographie	25
3. L'état de la recherche.....	37
4. Les lois régissant la pornographie.....	61

CAHIER 2

5. Sensibilisation et éducation	11
6. Les pressions politiques	17
7. Les actions en justice et celles qui visent l'application des lois	25
8. Comment se donner des arguments pour répondre aux lieux communs sur la pornographie?	35
9. Ressources	43

Page 10 of 10

Sensibilisation et éducation

5

5

Sensibilisation et éducation

1. Introduction.....13
2. Sensibiliser qui? et comment?14
 - L'entourage immédiat14
 - L'entourage moins immédiat
mais qui affecte notre quotidien
et celui de nos enfants15

Introduction

Au coeur même de la lutte contre la pornographie, les actions de sensibilisation et d'éducation visent à **faire comprendre le rôle négatif que joue cette industrie dans notre société**. En fait, sans ce travail de base, les meilleures lois risquent d'être mal interprétées et les actions en justice sans grande répercussion.

Sensibiliser et éduquer, c'est à la fois simple et difficile à entreprendre. Simple, facile, parce que les **occasions** sont **fréquentes** d'exprimer pourquoi nous ne sommes pas d'accord avec l'image des femmes projetée par la pornographie. Facile aussi parce qu'une telle forme d'action peut assez souvent être entreprise sans moyens techniques et financiers importants. Difficile cependant, parce que les **conversations, discussions** ou **animations** qui ont pour sujet principal la pornographie sont parfois **très éprouvantes**. Il arrive fréquemment que des gens sensibilisés à la situation des femmes dans la société, se révèlent incapables de remettre en cause leurs idées sur la pornographie. Ils continuent de la percevoir comme une simple représentation de la nudité ou d'activités sexuelles acceptées

par l'ensemble de la population, ou encore comme une manifestation dont la valeur artistique ou informative doit être protégée par le droit fondamental à la liberté d'expression. La solidité de nos arguments n'est pas à tout coup garante de notre succès. Quand la mauvaise foi s'en mêle, la tâche est, avouons-le, ardue. Nous n'apprécions pas de passer pour prudes, d'être associées aux bien-pensants (*Moral Majority*) ou perçues comme favorables à la censure. Mais dans la mesure où nous nous sentons d'attaque, allons-y et parlons-en.

Sensibiliser qui? et comment?

L'ENTOURAGE IMMEDIAT

Famille et ami-e-s

La sensibilisation des personnes avec lesquelles nous partageons notre quotidien est utile à plus d'un titre. Il est évident, d'une part, que les personnes ainsi rejointes auront leur propre rayonnement et nous alimenteront à leur tour sur les réactions et opinions auxquelles elles font face. D'autre part, cette sensibilisation est à toute fin pratique indispensable pour se sentir appuyée et plus à l'aise dans les autres types d'action contre la pornographie.

C'est parfois avec les proches que les échanges s'amorcent avec le plus de difficultés. Il faut savoir profiter des occasions qui se présentent et l'actualité en fournit de multiples. Les résultats d'un sondage sur les habitudes de consommation de matériel vidéo chez les jeunes, une émission de télévision qui traite d'un sujet connexe, la présence de matériel pornographique à la portée de tous chez le dépanneur, un film au cinéma de quartier, une agression sexuelle rapportée dans les médias sont en effet autant d'occasions de déclencher une

conversation au cours de laquelle on pourra exprimer ses opinions sur la sexualité et sur les relations hommes/femmes. Ces questions intéressent particulièrement les adolescent-e-s et les jeunes adultes qui n'hésitent pas en général à remettre en cause les idées reçues. Les amener à avoir une **attitude critique** par rapport à la pornographie ou du moins à **se questionner** sur les messages qui en ressortent constitue un premier pas très important. Nous avons avantage, face aux jeunes surtout, à faire ressortir que selon l'analyse féministe, la représentation d'activités sexuelles n'est pas en soi répréhensible et que même l'expression d'une saine sexualité est favorisée.

Collègues de travail

On n'aime pas aborder avec nos collègues de travail des sujets qui ne semblent pas les préoccuper. Mais, dans un premier temps, on peut exprimer beaucoup de choses par nos attitudes mêmes, par exemple en ne nous montrant pas de connivence avec ceux et celles qui font des blagues sexistes. Sans se lancer directement dans le dossier de la pornographie, on peut s'attaquer à des sujets qui ont des liens avec cel-

le-ci, comme les agressions et le harcèlement sexuels. Il deviendra ainsi plus aisé de repérer des alliés-e-s, c'est-à-dire ceux et celles qui se rallieront plus facilement à notre point de vue lorsqu'on discutera ouvertement de pornographie. Il n'y a pas de recette miracle, mais c'est comme ça que commence la sensibilisation.

L'ENTOURAGE MOINS IMMÉDIAT MAIS QUI AFFECTE NOTRE QUOTIDIEN OU CELUI DE NOS ENFANTS

Les propriétaires de dépanneurs

La sensibilisation auprès des marchands de quartier se complique souvent du fait que la bonne foi de ces personnes s'affaiblit proportionnellement aux rentrées d'argent entraînées par le commerce de la pornographie. La désapprobation de plusieurs clientes ou clients risque évidemment d'avoir de l'effet et l'idée d'un éventuel boycott fait réfléchir. Les marchands auront tendance à se défendre en affirmant que la marchandise qu'ils vendent est légale; plusieurs le croient d'ailleurs fermement même lorsque ce n'est pas le cas. Ils estiment que les contrôles exercés aux douanes leur permettent de ne pas se questionner sur la légalité de la marchandise qu'ils offrent au public. D'une certaine manière, il devrait d'ailleurs

en être ainsi, mais les agents de douanes peuvent se tromper. Mis à part le matériel *illégal* au sens du Code criminel, il y a quantité de matériel qui peut être considéré comme pornographique et qui ne devrait pas être rendu aussi facile d'accès et disponible que le lait et le pain. Un propriétaire de magasin d'alimentation, aussi soucieux qu'il soit d'attirer la clientèle, manque totalement de jugement lorsqu'il amène ses clientes et clients de tous âges à consommer involontairement du matériel pornographique. C'est pourquoi des règlements sur l'étalage s'avèrent nécessaires. D'ailleurs, de nombreux groupes de femmes ont déjà fait des pressions auprès de leur municipalité pour obtenir l'adoption de tels règlements, et sont intervenus auprès des dépanneurs pour les sensibiliser. À Châteauguay, à Matane et dans bien d'autres villes, des actions très concrètes ont été menées. Les commerçants doivent cependant en comprendre le bien-fondé et y voir un geste de respect de la clientèle plutôt que la volonté imposée d'une minorité.

Il n'y a pas que les dépanneurs ou les petits commerçants auprès desquels des interventions sont nécessaires. Les grands magasins comme Eaton ou Simpson, par exemple, créent parfois des vitrines ou des publicités dont les caractéristiques sexistes s'apparentent à la pornographie. Des appels et des lettres à la direction

de ces établissements peuvent entraîner les changements souhaités. Des actions de ce genre ont été entreprises par le Y des femmes, dont le comité contre la pornographie est très actif au centre ville de Montréal.

Mentionnons que si l'action est collective, il vaut mieux écrire plusieurs lettres qu'écrire une seule lettre signée par plusieurs personnes. De plus, que l'on s'adresse aux gouvernements ou à des établissements commerciaux, nos commentaires ont plus de poids lorsqu'ils sont personnels. La même lettre reçue en grande quantité finit par diminuer l'impact recherché au lieu de l'amplifier.

Le milieu scolaire

La sensibilisation dans ce milieu est tout à fait essentielle car elle rejoint ceux et celles qui, avec les parents, jouent un rôle déterminant dans la formation et l'éducation des jeunes. Les enseignant-e-s, conscient-e-s du fait que la majorité des adolescent-e-s reçoivent leur éducation sexuelle par le biais du matériel pornographique, sont particulièrement bien placé-e-s pour aborder le sujet en classe, susciter la discussion et offrir les pistes de réflexion appropriées. Ils-elles peuvent soutenir les revendications des parents pour des programmes d'éducation sexuelle et appuyer leurs pressions auprès des commerçants dont les établissements sont situés à proximité

des écoles. Les comités d'école peuvent servir d'intermédiaires entre les groupes qui luttent contre la pornographie et la direction de l'école. Pourquoi ne pas s'y faire élire? Pour rejoindre plus directement les enseignant-e-s, on peut offrir de leur présenter le dossier lors d'une journée pédagogique et on peut solliciter l'appui des instances syndicales. La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) a déjà offert à ses membres des ateliers sur la pornographie. L'expérience pourrait certainement être reprise pour rejoindre un plus grand nombre de personnes.

Les pressions politiques

--	--	--	--	--	--	--	--	--

6

6

Les pressions politiques

1. La persuasion: une force.....19
2. Les interventions auprès des
gouvernements20
3. Les médias et
les appuis à rechercher22
4. Conclusion23

La persuasion: une force

L'action politique recouvre un éventail très large d'actions; elle comprend le *lobbying* proprement dit, et aussi toute une gamme d'interventions qui ont pour but de diffuser l'**information**, d'**attirer l'attention** et de créer la **concertation** nécessaires pour atteindre des **objectifs de changements politiques, législatifs ou administratifs**.

Cependant, comme les domaines de l'éducation, de la sensibilisation et des recours légaux (qui eux aussi peuvent servir des fins politiques) sont spécifiquement discutés dans cette série de fiches, nous nous limiterons ici à parler de pressions politiques directes plutôt que d'action politique au sens large du terme.

Les **pressions politiques** sont nécessaires et même indispensables quand on veut que les gouvernements s'engagent véritablement à l'égard de situations que nous dénonçons, particulièrement lorsque le bien-fondé de nos revendications, loin de sauter aux yeux de nos dirigeants, est fortement contesté dans certains milieux. On peut ainsi viser l'adoption de lois ou de règlements comme on peut aussi viser

l'élaboration et l'application de politiques, de directives et de programmes susceptibles de compléter l'intervention législative.

Peu importe l'objectif poursuivi auprès du législateur, il s'agit de convaincre, c'est-à-dire de rallier les député-e-s et les ministres à notre cause. Il faut savoir vendre nos idées, au moyen de présentations orales ou écrites plus ou moins officielles selon les circonstances, ou au moyen des jeux de coulisses auprès de ceux et celles qui ont de l'influence sur les élu-e-s. Cela peut aussi se faire en provoquant un débat sur la place publique tout en s'assurant que les médias n'escamoteront pas notre point de vue ou ne le simplifieront pas à l'extrême. Il est donc aussi utile d'avoir l'appui de certains journalistes que l'appui de certains politiciens.

Les interventions auprès des gouvernements

Introduction

Quand on intervient dans un domaine qui n'apparaît pas avoir soulevé l'intérêt du législateur (ex. : le classement de la vidéo), il faudra dans un premier temps vérifier à quel palier de gouvernement il faut s'adresser. Parallèlement, il sera capital de monter un dossier aussi complet que possible sur le sujet qui nous intéresse et démontrer que l'intervention sollicitée répond à des intérêts collectifs. Pour faire ressortir ces intérêts collectifs, il s'avérera utile et habile de rechercher l'appui du plus grand nombre de personnes ou de groupes possible.

Les interventions à caractère formel

Le travail de sensibilisation qu'on engage, par le biais de communications informelles, auprès de député-e-s, de ministres et de leur entourage politique, est souvent le point de départ d'une action visant une intervention législative. C'est une étape préalable dont l'importance est considérable. Nous avons tout intérêt à

outiller les élu-e-s pour que leurs implications aient les répercussions que nous visons. Tout en apprenant à mieux connaître nos porte-parole auprès du gouvernement, nous nous faisons aussi mieux connaître. La constitution et l'entretien de ce réseau sont extrêmement utiles.

Il faut donc savoir repérer les personnes les plus susceptibles de comprendre les enjeux du dossier qu'on leur présente et choisir ceux et celles dont l'influence va être des plus déterminantes au sein du gouvernement.

Les comités et commissions parlementaires

Le processus d'adoption des lois permet quelquefois des représentations à caractère formel. Le gouvernement peut décider de consulter la population sur une matière donnée; il est possible que la consultation ait lieu avant même qu'un projet de loi ne soit rédigé ou que des recommandations ne soient formulées, auquel cas un document de travail sera généralement rendu public au préalable et situera le cadre d'intervention.

La consultation peut également avoir lieu après le dépôt d'un projet de loi dans le but de prendre connaissance du type de réaction qu'il provoque. Dans ce cas, c'est le projet de loi lui-même qui sera commenté ou critiqué.

La tenue d'une commission ou d'un comité parlementaire appelle donc la présentation écrite d'un mémoire, complétée généralement par une défense verbale du mémoire en présence des personnes qui composent la commission ou le comité. Avant de se présenter aux audiences, il est prudent et utile de s'informer des personnes qui siégeront et d'essayer de prévoir le type de questions qu'elles pourront nous adresser. Il est également profitable de se faire une idée des différences d'opinions qui seront exprimées en consultant les listes de personnes ou groupes inscrits aux audiences et en sollicitant leurs mémoires. Cela permet soit d'apporter des informations complémentaires, soit de préparer l'argumentation en réponse à des opinions opposées aux nôtres.

Une expérience à tenter

Parfois pénible, parfois encourageante, la comparution devant une commission ou un comité parlementaire est presque toujours **une expérience enrichissante**. Cependant, la crainte que plusieurs ressentent face à ce type d'action est très compréhensible. Plus la matière est complexe par elle-même ou par la

façon dont elle est traitée dans le projet de loi, plus il apparaît difficile de la cerner d'une manière non simpliste et de défendre publiquement notre point de vue. Mais ces difficultés ne devraient pas faire perdre de vue qu'il s'agit là d'occasions uniques de faire valoir nos arguments. Quand les enjeux sont importants, **le jeu en vaut la chandelle**. Par exemple, il était essentiel que les groupes qui luttent contre la pornographie se présentent aux audiences de la Commission parlementaire sur le projet de loi 109 (cinéma et audio-visuel 1983) ainsi qu'aux audiences du CRTC, etc. Même si l'on ne tient pas compte de toutes nos revendications, il sera également fondamental que nous intervenions sur le projet de loi fédéral visant à amender le Code criminel en matière de pornographie.

Un mémoire n'a pas à être un texte volumineux, il peut même n'avoir que quelques pages. L'important, c'est qu'il traite clairement et précisément le cœur du sujet tant par l'exposé des faits que par l'analyse et les recommandations qui y sont soumises.

Quand il n'est vraiment pas possible de s'engager dans la rédaction et la présentation d'un mémoire, on peut toujours appuyer celui d'un groupe ou d'une personne qui partage nos opinions. Cette **solidarité** est toujours bien accueillie. C'est une autre façon d'être dans le coup.

Les groupes de travail et commissions d'étude

Soulignons que l'occasion de soumettre un mémoire ne se présente pas qu'en commission ou en comité parlementaire. Diverses commissions d'étude appellent la soumission de textes de même nature et des présentations orales semblables à celles qui

sont faites en commissions parlementaires. Qu'on se rappelle, entre autres, les audiences, en 1984, du Comité Fraser sur la prostitution et la pornographie qui nous ont permis de diffuser l'analyse féministe de la pornographie et de mettre en relief l'idéologie devant fonder une future loi.

3

Les médias et les appuis à rechercher

Les médias: un outil d'action politique

Lorsqu'on connaît le rôle important des médias dans le façonnement des idées dans notre société, il va sans dire que leur utilisation représente un outil privilégié de sensibilisation de l'opinion publique et par ricochet augmente les chances d'influencer le législateur.

L'expérience vécue par celles et ceux qui luttent contre la pornographie dans leurs relations avec les médias a mis en lumière la difficulté de faire passer l'essence même de notre analyse. En effet, bien que le dossier ait été à certaines périodes très présent dans la presse écrite et les médias

électroniques, la perspective féministe n'a pas toujours été clairement dégagée. Au contraire, elle a plus d'une fois été associée au mouvement moraliste de droite.

Comme le dossier de la pornographie ne fait pas souvent *la nouvelle* au sens où les médias l'entendent, il est d'autant plus crucial de profiter des circonstances particulières qui nous sont offertes (commissions parlementaires, projets de loi, colloques, procès) et de cibler, ici aussi, nos alliés-e-s.

Au moment de finaliser ces fiches, les articles du Code criminel relatifs à la pornographie n'ont pas été amendés. C'est pourquoi nous faisons référence aux articles en vigueur en février 88, au risque, principalement, que tout ce qui se rapporte à l'article 159 du Code criminel ait besoin d'être mis à jour d'ici quelque temps.

Les actions en justice et celles qui visent l'application des lois

7

--	--	--	--	--	--	--	--	--

7

Les actions en justice et celles qui visent l'application des lois

1.	Introduction	27
2.	Les films	27
3.	La vidéo	29
4.	La radio et la télévision	30
5.	Les spectacles et boutiques érotiques	31
6.	Les revues, les journaux et les affiches	32

Références bibliographiques

Introduction

L'action à caractère judiciaire effraie, par son caractère formel, la majorité d'entre nous. Mais dans ce domaine comme dans celui de l'action politique et de la sensibilisation, il y a différents paliers d'intervention: certains sont, c'est vrai, assez éloignés du quotidien; d'autres, par contre, se rapprochent des démarches qui nous sont plus familières.

Cette fiche ne se veut pas un manuel de procédures judiciaires. Notre objectif est d'offrir une **base d'information** qui permette d'identifier rapidement de quel

niveau de juridiction une matière relève, ainsi que les lois qui s'appliquent à la matière en question et les lieux d'intervention.

Nous avons tenté d'inclure tout ce qui a trait à l'application des lois et des règlements qui ont pour effet d'assurer, directement ou indirectement, le contrôle du commerce de la pornographie. Ce tableau s'inspire en partie d'un document de travail produit pour le CSF (Conseil du statut de la femme) par Me Anne Potvin et Me Marc Rochette.¹

Les films

Matière visée: les films destinés à être présentés en public

Objet: le classement d'un film

Niveau de juridiction: provincial

Loi mise en cause: Loi sur le cinéma et l'audio-visuel (loi 109)

Lieu d'intervention: Régie du cinéma Québec

Commentaires et informations

La Loi 109 n'accorde pas au public la possibilité de demander la révision du classement d'un

film. Cette possibilité n'est accordée qu'aux personnes représentant l'industrie du cinéma qui ont initialement soumis le film à la Régie pour classement. Cependant, avec les amendements apportés à la Loi 109 en décembre 87, la possibilité d'exprimer notre point de vue sur le classement s'améliorera quelque peu ■. L'action, dans cette matière, garde un caractère politique.

Matière visée: les films

Objet: contenu pornographique (obscène)

Niveau de juridiction: fédéral

Loi mise en cause: Code criminel, articles 159, 160, 163

Tribunal concerné: cour de juridiction criminelle

Commentaires et informations

Tel que mentionné précédemment, la Régie n'est pas, selon la loi actuellement en vigueur, habilitée à réviser le classement d'un film. Elle n'est pas davantage habilitée, cela va de soi, à rejeter un film déjà classé et mis en circulation. Cependant, si la Régie fait erreur en apposant une cote de classement à un film que vous considérez obscène au sens du Code criminel, il est alors possible de porter plainte pour que le cas soit jugé par un tribunal. On **porte plainte** en déposant une dénonciation auprès d'un juge de paix. Le Code criminel indique, à l'article 455, que ... *quiconque*

croit, pour des motifs raisonnables et probables, qu'une personne a commis un acte criminel (dans le cas présent, il s'agirait de la présentation d'un film pornographique) peut faire une dénonciation par écrit et sous serment devant un juge de paix... Cependant, le plaignant (citoyen) privé devra s'esquiver dès que le procureur général ou l'un de ses substituts intervient. Il est donc possible que toutes les procédures entamées sur la foi d'une dénonciation déposée par un citoyen soient menées par un plaignant privé jusqu'au procès. C'est à ce stade que survient la procédure «d'acte d'accusation» et ce n'est que le procureur général, ou l'un de ses substituts ou une personne autorisée par écrit par le procureur général, qui sera habilitée à présenter ce dit acte. En pratique, il est très rare que le procureur général donne par écrit à un plaignant privé cette autorisation, il agit lui-même.² Si toutes ces procédures vous apparaissent trop compliquées, communiquez tout simplement avec le corps policier en autorité dans votre localité et l'on vous indiquera, de façon très concrète, comment procéder.

Il est aussi **utile de savoir** que l'article 165 du Code criminel nous indique ce dont la personne qui a commis l'infraction qui nous intéresse ici, est coupable: soit d'un acte criminel, soit d'une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité.

Ces infractions sont ce qu'il est convenu d'appeler dans le jargon juridique des infractions mixtes. Essentiellement, cela veut dire que:

– Une personne accusée d'une infraction punissable par voie de déclaration sommaire de culpabilité comparait devant un juge de la Cour provinciale et le procès est instruit par «voie sommaire», c'est-à-dire sans délai.

– Un acte criminel est habituellement une infraction plus grave et l'accusé peut ordinairement choisir d'être jugé par un juge de la Cour provinciale, par un juge de la Cour supérieure ou par un juge d'une Cour supérieure et un jury.³

3

La vidéo

Matière visée: la vidéo

Objet: le classement

Niveau de juridiction: provincial

Loi mise en cause: Loi sur le cinéma et l'audio-visuel (loi 109)

Lieu d'intervention: aucun pour le moment. Voir commentaires

Commentaires et informations

La Régie du cinéma classe le matériel vidéo pour protéger l'industrie en empêchant le piratage des bandes vidéo originales.

Elle classe également les films enregistrés sur bandes vidéo lorsqu'ils sont destinés à des projections publiques. La Régie ne classe cependant pas les films destinés à une consommation privée. Les amendements à la Loi 109, adoptés en décembre 87, assurent un meilleur contrôle de la vidéo par le biais d'une réglementation visant les clubs vidéo et l'étalage du matériel mais n'assurent pas le classement. Les démarches demeurent donc politiques pour ceux et celles qui ne sont toujours pas satisfait-e-s et

doivent être dirigées vers le ministère des Affaires culturelles.

Matière visée: la vidéo

Objet: contenu pornographique (obscène)

Niveau de juridiction: fédéral

Loi mise en cause: Code criminel, articles 159, 160, 163

Tribunal concerné: cour de juridiction criminelle

Commentaires et informations

Le contenu d'une cassette vidéo peut être attaqué en portant plainte de la même manière que pour les films. Les commentaires que nous avons faits pour ceux-ci s'appliquent donc ici aussi.

4

La radio et la télévision

Consultez aussi

7 3

Matière visée: télévision

Objet: contenu pornographique (obscène)

Niveau de juridiction: fédéral

Loi mise en cause: Code criminel, articles 159, 160, 163

Tribunal concerné: cour de juridiction criminelle

Commentaires et informations

À notre connaissance, aucune cause relative à une émission de télévision n'a été débattue devant les tribunaux. Ce serait là une procédure plutôt exceptionnelle. Il est plus simple de porter plainte auprès du CRTC pour manifester sa désapprobation et

tenter ainsi d'influencer le renouvellement des permis. ■

Matière visée: télévision, radio

Objet: contenu sexiste, discriminatoire

Niveau de juridiction: fédéral

Loi mise en cause: la loi du CRTC (Loi du Conseil de la radio - télédiffusion canadienne)

Lieu d'intervention: le CRTC

Commentaires et informations

Nous rappelons que le CRTC n'a pas de pouvoir au niveau de l'approbation des émissions, mais qu'il peut suspendre ou refuser

Références bibliographiques

1. Me MARC ROCHETTE ET Me ANNE POTVIN, dans **Présentation des lois fédérale et provinciale permettant une intervention en matière de pornographie.**
2. Me MARC ROCHETTE ET Me ANNE POTVIN, dans document précité. Annexe 6, p. 4.
3. Tiré de **Guide relatif à la réponse du gouvernement fédéral aux rapports sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et sur la pornographie et la prostitution**
Gouvernement du Canada. Juin 86, p. 9.

Page 1
Page 2
Page 3
Page 4
Page 5
Page 6
Page 7
Page 8
Page 9
Page 10
Page 11
Page 12
Page 13
Page 14
Page 15
Page 16
Page 17
Page 18
Page 19
Page 20
Page 21
Page 22
Page 23
Page 24
Page 25
Page 26
Page 27
Page 28
Page 29
Page 30
Page 31
Page 32
Page 33
Page 34
Page 35
Page 36
Page 37
Page 38
Page 39
Page 40
Page 41
Page 42
Page 43
Page 44
Page 45
Page 46
Page 47
Page 48
Page 49
Page 50
Page 51
Page 52
Page 53
Page 54
Page 55
Page 56
Page 57
Page 58
Page 59
Page 60
Page 61
Page 62
Page 63
Page 64
Page 65
Page 66
Page 67
Page 68
Page 69
Page 70
Page 71
Page 72
Page 73
Page 74
Page 75
Page 76
Page 77
Page 78
Page 79
Page 80
Page 81
Page 82
Page 83
Page 84
Page 85
Page 86
Page 87
Page 88
Page 89
Page 90
Page 91
Page 92
Page 93
Page 94
Page 95
Page 96
Page 97
Page 98
Page 99
Page 100

Comment se donner des arguments pour répondre aux lieux communs sur la pornographie?

--	--	--	--	--	--	--	--	--

8

8

Comment se donner des arguments pour répondre aux lieux communs sur la pornographie?

1. Introduction.....37
2. Les lieux communs sur le rapport des femmes à la pornographie.....37
3. Les lieux communs sur la nature de la pornographie.....39
4. Les lieux communs sur l'utilité de la pornographie.....40
5. Les lieux communs sur la liberté d'expression.....41

Introduction

Pour faciliter les échanges quand la pornographie devient le sujet d'une conversation, il faut faire face aux arguments qui nous sont

le plus fréquemment servis. Voici donc quelques-uns de ces arguments et les réponses qu'on peut leur apporter.

Les lieux communs sur le rapport des femmes à la pornographie

Acheteuses

Les femmes aussi achètent des revues pornographiques et louent des vidéo cassettes pornographiques. Elles aiment ça.

Quatre-vingt-quinze pour cent (95%) des consommateurs de revues pornographiques sont des hommes.

Même les revues qui étaient destinées aux femmes ont surtout été achetées par des hommes. L'image de la sexualité véhiculée par la pornographie n'est pas celles que s'en font les femmes. Ce sont des hommes qui présen-

tent à des hommes leur perception de ce qu'est la femme.

Modèles

Si les femmes refusaient de servir de modèles, il n'y aurait plus de pornographie.

D'une certaine manière c'est vrai. Mais la question qu'il faut se poser, c'est: pourquoi les femmes acceptent-elles de faire ce métier? Plusieurs ne choisissent pas librement d'en arriver là: mineures, elles n'ont pas accès au marché du travail; majeures, elles y ont accès théoriquement mais nous savons à quel point les

choses ne sont pas si simples dans la pratique.

Nous n'ignorons pas que les danseuses nues se recrutent facilement chez les adolescentes en fugue ou ayant besoin d'argent pour diverses raisons. Il n'y a qu'un pas à franchir pour devenir modèle de pornographie. On sait aussi que les films pornographiques sont souvent faits sous la contrainte. Linda Lovelace, vedette du film *Deep Throat*, a avoué avoir tourné certaines scènes à la pointe du revolver. Avait-elle le choix? Quant à la prétendue liberté des autres, elle n'est que le résultat d'une scolarisation qui a appris aux femmes à se conformer aux désirs des hommes et à accepter d'être des objets de consommation sexuelle. On ne peut pas blâmer ces femmes de ne pas avoir fait une réflexion dans ce sens et de continuer à confondre libération sexuelle et exploitation sexuelle. S'il y a de la pornographie, c'est surtout parce qu'il y a des producteurs et des consommateurs.

Frustrées

Les femmes qui sont contre la pornographie sont des frustrées qui n'aiment pas les hommes.

C'est parce qu'elles recherchent l'égalité dans l'expression même de la sexualité que les femmes sont contre la pornographie. Leur action ne tend pas à créer de l'animosité envers les hommes; au contraire, elle vise à faire percevoir l'activité sexuelle comme

devant être source d'épanouissement, non pas de contrainte. Ce n'est pas une question d'aimer ou de ne pas aimer les hommes; c'est une question d'égalité et d'équilibre dans la sexualité.

Dépendantes économiquement

La pornographie ne devrait pas être prioritaire dans les dossiers de condition féminine. Ce qui est important, c'est l'autonomie économique des femmes. Quand les femmes seront autonomes, il n'y aura plus de pornographie. La véritable obscénité, c'est la pauvreté des femmes.

Si obscène veut dire *immoral*, oui, c'est vrai que la pauvreté collective et individuelle des femmes est grandement immorale. Mais l'autonomie économique des femmes ne se réalisera pas sans une volonté collective et sans une promotion bien orchestrée. La pornographie, qui représente actuellement une immense industrie, répète à tous, à coups de millions, que les femmes sont des êtres inférieurs. On y ridiculise les femmes dans leur démarche d'égalité. Toutes les femmes, autant celles qui étudient que celles qui travaillent à l'extérieur ou celles qui restent au foyer, y sont à tour de rôle dépeintes comme étant d'abord et avant tout des objets de consommation sexuelle. Nous voyons cette industrie comme un frein à l'autonomie économique des femmes;

aussi contre la pornographie. La pornographie, c'est comme un programme anti-accès à l'égalité.

Les lieux communs sur la nature de la pornographie

Pornographie et art

***Il y a des revues et des films
pornographiques bien faits.
C'est de l'art.***

Au-delà de la forme, il faut voir la nature du contenu. Il ne faut surtout pas confondre *valeur artistique* et *œuvre d'art*. Une revue, un film, une affiche, peuvent avoir une valeur artistique sans être des *œuvres d'art*. Le propos de l'artiste, témoin de la société, est certainement différent de celui du pornographe qui ne vise que le divertissement sexuel. Ce qui est à condamner, ce n'est pas le fait de représenter, par exemple, la violence sexuelle, c'est plutôt le fait d'encourager ou de soutenir explicitement ou implicitement cette violence.

Pornographie douce

Les revues comme Playboy, c'est bien moins pire que les revues avec des enfants ou que les revues avec des femmes attachées ou d'autres affaires comme ça.

C'est vrai que le contenu des revues où la violence est manifeste et où des mineur-e-s sont exploité-e-s, est indéniablement répréhensible. Mais c'est une erreur de croire que la pornographie douce est inoffensive. Dans la pornographie dite *douce*, le

dommage est peut-être moins apparent mais il est là quand même. Les femmes y sont complètement dépersonnalisées et décrites comme constamment avides de sexe, peu importe le partenaire. Elles sont soumises et davantage esclaves des désirs des autres que libérées sexuellement. Les revues de pornographie dite *douce* introduisent d'ailleurs de plus en plus des images de violence physique. En fait, il n'y a pas de pornographie douce.

4

Les lieux communs sur l'utilité de la pornographie

Un besoin

Si la porno existe, c'est parce que ça répond à un besoin.

S'il y a un besoin de montrer et de voir les femmes comme des êtres inférieurs, est-ce qu'on doit encourager la satisfaction d'un tel besoin? Dans une société qui se veut égalitaire, pourquoi est-ce qu'on ne répondrait pas plutôt au besoin des femmes (52% de la population) d'être traitées avec di-

gnité, d'être respectées? Présenter, les gens qui veulent acheter du matériel érotique ne peuvent se procurer que de la pornographie. Pourtant, c'est loin d'être pareil.

Un exutoire

Si la pornographie n'existait pas, il y aurait encore plus d'agressions sexuelles: plusieurs hommes satisfont leurs désirs sexuels et leurs impulsions vio-

lentes en consommant de la pornographie.

La pornographie nourrit d'abord et avant tout les fantasmes de la majorité de ceux qui la consomment. Elle n'assouvit pas, elle attise.

La pornographie à caractère violent et avilissant propose une image de la sexualité où la violence apparaît normale et même désirée par les femmes. Elle incite à croire que les femmes aiment être agressées sexuellement. Comment peut-elle alors conduire à une diminution des agressions? C'est le contraire qui est plus probable.

Juste des fantasmes

Oui, mais justement la pornographie n'est pas un produit nocif. C'est juste des fantasmes.

Prétendre que la pornographie n'est que des fantasmes, c'est prétendre qu'elle n'a pas de lien avec la réalité. On a déjà cru d'ailleurs que la pornographie n'était pas nocive, n'avait pas de liens avec la réalité. C'est la conclusion à laquelle les premières études sont arrivées. Mais le matériel étudié à la fin des années 60 est bien différent de celui d'aujourd'hui. Les études des années 70 et 80 ont montré une désensibilisation, chez les consommateurs de pornographie, à l'égard de la violence faite aux femmes. Le fait de banaliser le viol et de faire croire que les femmes aiment être violentées est déjà en soi nocif. La violence faite aux femmes n'est pas un fantasme.■

Consultez aussi

3 3

Consultez aussi

3 4

5

Les lieux communs sur la liberté d'expression

Négation de la liberté d'expression

Quand on veut interdire la pornographie, on nie le droit à la liberté d'expression.

La liberté d'expression n'est pas illimitée; elle s'arrête là où son exercice menace l'exercice d'autres droits. Les droits à la sécurité, à la vie, à l'intégrité, à l'égalité sont aussi importants

pour les femmes que le droit à la liberté d'expression. La liberté d'exprimer du mépris et de la haine est déjà limitée quand ce sont des groupes religieux, raciaux ou ethniques qui sont visés. Si on ne reconnaît pas les mêmes limites à l'égard d'un sexe, c'est qu'on admet comme société que la discrimination sexuelle est acceptable.

L'argument de la liberté d'expression ne sert souvent qu'à masquer les véritables enjeux. Ce qui compte pour les pornographes, c'est de pouvoir faire le commerce de leurs marchandises. S'ils pouvaient les produire mais qu'il soit interdit de les vendre, ça ne les intéresserait plus de les produire. C'est donc la liberté de commerce qui est véritablement en jeu.

C'est ça, dès qu'il s'agit de commerce ou de l'idée de faire de l'argent, tout le monde s'objecte. Qu'est-ce qu'il y a de mal à vouloir faire de l'argent?

Ce n'est pas tellement le fait qu'il y ait de l'argent en cause qui est important. C'est surtout le fait que si on accepte que ce sont d'abord des enjeux commerciaux qui prédominent, on ne refusera pas de se poser, à l'égard de la pornographie, les questions qu'on se pose à l'égard des autres commerces. Le produit est-il sans danger? S'il est nocif, il l'est pour qui? etc. etc. Alors on va accepter de le contrôler comme on contrôle le commerce des armes, des

médicaments, des jouets, de l'alimentation, etc.

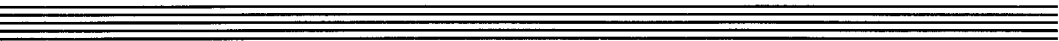
Tolérance et droit à l'information

Même si on n'aime pas la pornographie, il faut la tolérer. Personne n'est obligé d'en acheter. Ça regarde chacun-e. Un adulte qui en veut a le droit d'en avoir. Il exerce son droit à l'information.

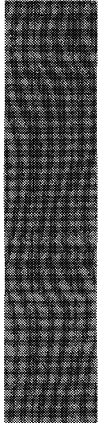
On pourrait tenir ce raisonnement-là, si la pornographie était inoffensive. On vient de le voir, la pornographie est nocive. Le droit à l'information se voit donc imposer les mêmes limites que le droit à la liberté d'expression. Peut-on d'ailleurs parler de droit à l'information quand on sait que le message véhiculé est faux et répressif; le droit au mensonge existe-t-il? Or la pornographie ment au sujet des femmes, au sujet de la sexualité, au sujet des relations hommes/femmes.



Ressources



--	--	--	--	--	--	--	--	--



9

Ressources

1. Introduction.....45
2. Livres essentiels46
3. Sources secondaires49
4. Sources complémentaires.....51
5. Films, vidéos et pièces de théâtre.....54

Introduction

La lutte contre la pornographie est exigeante à plus d'un égard. Pour comprendre en profondeur ce phénomène et s'y attaquer, il faut se donner un certain nombre d'outils. Nous vous proposons ici les ressources écrites et audiovisuelles qui nous apparaissent les plus pertinentes et accessibles.

Les livres recensés ici apportent tous des informations et des analyses qui nous aident à étayer nos arguments sur des bases solides. Il faut se rappeler que la pornographie s'appuie sur la force de l'image et que la lutte contre celle-ci s'appuie sur la force des mots.

Notre bibliographie témoigne aussi de la profondeur de la réflexion suscitée par le questionnaire féministe sur la pornographie depuis 10 ans. Bien que non-exhaustive, elle classe dans les trois catégories suivantes les livres que nous jugeons fondamentaux:

Livres essentiels: livres de base, accessibles et intéressants que nous recommandons à toutes celles qui veulent s'informer. (2)

Sources secondaires: livres qui contiennent des renseignements utiles et des analyses pertinentes pour celles qui veulent approfondir davantage le sujet. (3)

Sources complémentaires: livres qui traitent de sujets liés à la pornographie sans que celle-ci soit leur sujet principal: ils servent donc à replacer ce phénomène dans un contexte social plus général. (4)

Outre les livres et les publications, il existe de nombreux documents audiovisuels qui constituent par ailleurs d'excellentes bases de discussion. (5)

Certains de ces documents sont plus accessibles que d'autres et vous devrez les choisir en fonction de vos objectifs, de vos moyens et du public que vous voulez rejoindre. Nous vous recommandons par conséquent de les visionner d'abord dans votre groupe avant d'organiser une présentation publique. Les centres communautaires et les établissements scolaires de votre quartier ou de votre localité peuvent souvent prêter les locaux

et l'équipement nécessaires pour organiser une projection publique.

Nous vous rappelons que la plupart des documents mentionnés ici contiennent des images pornographiques parfois très violentes. Il est donc important de faire suivre la projection de ce matériel d'une discussion soigneusement préparée pour éviter que les femmes ne retournent chez elles

avec une sensation d'isolement ou un sentiment d'impuissance. Lorsque les projections s'adressent à un public mixte d'hommes et de femmes, il est souhaitable d'organiser des discussions séparément. Les femmes peuvent ainsi s'exprimer avec plus de liberté et si elles désirent se joindre aux hommes par la suite, elles seront de ce fait mieux préparées à participer à une discussion mixte.

2

Livres essentiels

1

LEDERER, LAURA (ed.)
L'Envers de la nuit: les femmes contre la pornographie,
Montréal, Remue-ménage, 1983.
Traduit de l'américain *Take Back the Night*, New York, William Morrow and Co., 1980.

Ce recueil de trente-cinq textes constitue sans doute l'ouvrage le plus important sur la pornographie. La qualité des analyses ainsi que la variété des thèmes abordés font de ce livre un outil fondamental. Il comprend des données sur:

- la différence entre la pornographie et l'érotisme
- le vécu des femmes dans l'industrie de la pornographie
- les liens entre la pornographie et la violence faite aux femmes
- la loi américaine et la pornographie
- le racisme dans la pornographie
- les consommateurs de la pornographie
- la pornographie dans d'autres pays

- les stratégies de lutte contre la pornographie

Livre-choc qui saura provoquer la colère face à l'accumulation de preuves incriminantes contre la pornographie. Il nous montre clairement ce qu'est la propagande pornographique et il nous pousse à développer les stratégies appropriées pour la combattre. Bien que publié en 1980, ce livre est d'une actualité brûlante. Une excellente bibliographie à lire absolument.

2

CARRIER, MICHELINE,
La Pornographie: base idéologique de l'oppression des femmes,

Québec, Apostrophes 1, 1983.

La Danse macabre: violence et pornographie,

Québec, Apostrophes 3, 1984.

(Disponibles aux Publications Apostrophes, 3414, rue Iberville, Suite 9, Montréal, H2K 3E2.)

Ces deux recueils sont parmi les meilleurs exemples de la recherche féministe engagée produite au Québec. Recherche profondément personnelle qui a pour fil conducteur le lien entre le vécu des femmes et l'industrie de la pornographie. Dans *La Danse macabre*, qui réunit des articles publiés en 1980 et des analyses plus récentes, l'auteure nous fait explorer le monde des cabarets, des bars et les revues pornographiques de la ville de

Québec, nous amenant ainsi à partager sa rage et sa douleur. Ce contact avec la réalité lui fournit des arguments contre les défenseurs de cette industrie (pornocrates, politiciens et journalistes). Sa thèse est claire et son argumentation convaincante: *Les hommes, collectivement, haïssent les femmes et leurs institutions approuvent, normalisent et alimentent cette haine* (Carrier 1983: 55-56). Dans *La Pornographie: base idéologique de l'oppression des femmes*, l'auteure nous démontre comment la pornographie agit en tant que moyen de contrôle social des femmes, les empêchant d'acquiescer la confiance nécessaire pour riposter. Elle se situe au cœur des débats actuels au Québec et elle répond à une série de questions importantes: quel rôle jouent les enfants dans la pornographie? Qui peut-on taxer de moralistes: les féministes ou les pornocrates? Les danseurs nus jouent-ils le même rôle social que les danseuses? Les pouvoirs politiques et judiciaires ont-ils vraiment la volonté de freiner le développement de l'industrie? L'auteure met également en lumière les liens entre la pornographie et la publicité sexiste, entre la pornographie et la dépendance économique des femmes.

Deux recueils provocants et pertinents.

3

DWORKIN, ANDREA,
Pornography: Men Possessing Women,
 New York, Perigree, 1981.

Voilà une analyse rigoureuse et innovatrice du pouvoir des hommes sur les femmes et de la forme particulière qu'il prend dans la pornographie. Cette auteure militante féministe s'oppose énergiquement au libéralisme qui défend la pornographie au nom de la liberté d'expression et elle nie toute valeur littéraire aux œuvres consacrées comme celle de Sade. Sa méthode consiste à opposer le discours *libertaire* à celui de haine que véhicule la pornographie réellement.

On termine la lecture de ce livre accablées par la force de ses arguments, mais plus déterminées à combattre tout ce qu'elle dénonce avec tant d'éloquence.

4

POULIN, RICHARD et CÉCILE CODERRE,
La Violence pornographique ou la virilité démasquée,
 Hull, Asticou, 1986.

Ce livre est le fruit d'une recherche collective entreprise au cours de l'année 1983 par un groupe d'étudiantes, de professeur-e-s et de militant-e-s contre la pornographie à Hull et Gatineau. Le rapport de recherche réalisé au cœur de l'été ainsi que les travaux d'un séminaire en sociologie ont été les bases de la réflexion de ce livre. Il tente d'analyser la double origine de la pornographie à travers une analyse du patriarcat et du capitalisme. Le livre comprend sept chapitres dont un consacré à l'industrie de la pornographie infantine. Cet ouvrage se veut une synthèse des travaux déjà réalisés à travers le prisme de la pornographie comme instrument d'appropriation des femmes.

Les sources secondaires

1

DARDIGNA, ANNE-MARIE,
Les Châteaux d'Eros,
 Paris, Maspero, 1980.

Une étude fort intéressante du roman français dit érotique qui inclut des auteurs tels Georges Bataille, René Klossowski et Pauline Réage. L'auteure déconstruit les effets de *mises en scène* où le désir des femmes n'est envisagé qu'*en miroir de désir masculin* (p. 15). Elle démontre comment la soumission des femmes et la violence exercée contre elles sont inhérentes aux structures mêmes de ces romans qui prétendent détenir *la vérité* sur la sexualité féminine.

2

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME,
La Pornographie et l'érotisation de la violence: questions entourant la revendication de mesures légales,
 Gouvernement du Québec, novembre, 1981. (Disponible au 1255, carré Phillips, Suite 708, Montréal, H3B 3G1 ou 8, rue Cook, 3e étage, Bureau 300, Québec, G1R 5J7.)

Ce document de travail rédigé par Lise Dunnigan est une réflexion sur la pornographie dite violente et les possibilités d'en interdire la circulation au Québec. La première partie offre un résumé critique des études sur les effets de la pornographie dite violente, alors que la deuxième partie discute des possibilités d'interventions légales et des limites de ces interventions. Celles qui veulent s'engager dans la lutte contre la pornographie y trouveront plusieurs renseignements utiles.

3

GRIFFIN, SUSAN,
Pornography and Silence:
Culture's Revenge against
Nature,
 New York, Harper and Row, 1981.

Un regard critique sur la pornographie dans le contexte d'une culture fondée sur la domination de la nature et la dénigration de la connaissance du corps. Le langage à la fois poétique, théorique et politique qu'emploie Griffin et son analyse de la pornographie – particulièrement les parallèles qu'elle établit avec l'idéologie fasciste – innovent et développent plus avant la réflexion féministe. Un livre qui offre aussi de l'espoir : l'espoir d'Eros, l'espoir que les femmes ne seront pas toujours divisées entre la vision d'elles-mêmes qui leur est imposée par la pornographie et ce qu'elles sont réellement. Fortement recommandé pour celles qui lisent l'anglais.

4

HUSTON, NANCY,
Mosaïque de la pornographie:
Marie-Thérèse et les autres,
 Paris Denoël/Gonthier, 1982.

Comme l'indique le titre, il s'agit bien d'une mosaïque, construite autour d'une étude comparative des mémoires d'une prostituée (que l'auteure qualifie d'amorale) et des livres pornographiques (qu'elle qualifie d'immoraux). L'auteure s'inspirant de la théorie

psychanalytique voit dans la jalousie des hommes quant à la maternité une des sources de la pornographie. Refusant les explications faciles d'un phénomène complexe, l'auteure invite ses lectrices à s'engager dans une réflexion personnelle. Un livre stimulant.

5

Les cahiers du socialisme,
 numéro spécial sur «La violence faite aux femmes et aux enfants»,
 numéro 16, 1984.

Ce numéro est presque entièrement consacré à la pornographie. On y trouve des articles sur les liens entre la pornographie, le patriarcat et le capitalisme, sur l'utilisation de la pornographie par des sexologues, sur les stratégies de lutte contre la pornographie dans le mouvement gai, sur la violence domestique et l'inceste et, enfin, quelques réflexions nouvelles à propos des motivations qui animent les consommateurs de la pornographie. Les analyses ne sont pas toutes d'égale valeur mais la revue mérite d'être lue dans son ensemble.

HANS, MARIE-FRANÇOISE ET
GILLES LAPOUGE,

**Les Femmes, la pornographie,
l'érotisme,**
Paris, Seuil, 1978.

Un recueil de témoignages et
d'interviews auprès des femmes
(quelques-unes célèbres, la
plupart inconnues), sur leurs
sentiments face à la pornographie
et à l'érotisme.

Malheureusement, l'analyse des

auteur-e-s tourne court. Il n'est
qu'à voir comment ils
entretiennent la confusion entre
les deux termes (pornographie et
érotisme), ce qui les prive de
toute vision conséquente et les
amène à cautionner la
pornographie dans certains cas.
Heureusement, quelques
interventions, comme celles
de Luce Irigaray et de Anne-
Marie Dardigna viennent court-
circuiter la démarche des
auteur-e-s et éclaircir le débat.

Sources complémentaires

BARRY, KATHLEEN,
L'Esclavage sexuel de la femme,
Paris, Stock, 1982. Traduit de
l'américain *Female Sexual
Slavery*, Englewood Cliffs, N.J.,
Prentice Hall, 1979.

Une recherche fouillée et
courageuse de la réalité peu
connue de l'esclavage sexuel des
femmes qui, selon l'auteure, est
présent dans toutes les situations
où les femmes et les jeunes filles
ne peuvent changer leurs
conditions d'existence dans
l'immédiat, où, quelle que soit

l'origine de leur servitude, elles
ne peuvent plus y échapper, où
elles sont soumises à des violen-
ces sexuelles et exploitées. La
pornographie est analysée
comme une forme de sadisme
culturel et son rôle dans le main-
tien des attitudes et comporte-
ments violents est clairement
démonstré. De plus, on trouve des
renseignements importants sur le
vécu des victimes de l'esclavage
sexuel, sur la traite internationale
des femmes et sur la colonisation
sexuelle du Tiers Monde, sur la
collusion entre le crime organisé,
la police et les gens qui détien-

nent le pouvoir ainsi que sur les luttes féministes contre cet esclavage au XIXe siècle. Un livre très important pour comprendre l'étendue de l'exploitation sexuelle des femmes.

2

RUSH, FLORENCE,
Le Secret le mieux gardé,
Paris, Denoël/Gonthier, 1983.
Traduit de l'américain, *The Best Kept Secret*, New York, McGraw Hill, 1980.

Ce livre est sans doute la meilleure source d'information et l'analyse la plus rigoureuse des abus sexuels dont les enfants sont victimes. Il retrace l'évolution des mœurs et des coutumes concernant la sexualité infantile en remontant avant même le début du christianisme. Statistiques et témoignages à l'appui, l'auteure répond à ceux qui défendent la pédophilie et l'inceste au nom de la libération sexuelle. Un livre qui encourage les femmes à briser le silence qui entoure les abus qu'elles ont subis pendant leur enfance.

3

BROWNMILLER, SUSAN,
Le Viol, Montréal,
Opuscul, 1980. Traduit de
l'américain, *Against Our Will:
Men, Women and Rape*, New
York, Simon and Schuster, 1975.

Maintenant un des classiques de la littérature féministe, ce livre constitue la première analyse d'envergure du viol; le viol y est

dénoncé en tant que crime politique. Par des témoignages, par sa recherche historique et par sa critique du système judiciaire, l'auteure démontre la fausseté des vieux mythes qui rendent les femmes responsables de ce crime alors qu'elles en sont les victimes. Elle dénonce la propagande pornographique et certaines revues féminines pour leur rôle quant à la normalisation du viol.

4

BERGER, JOHN,
Ways of Seeing,
London, BBC and Penguin Books,
1972.

Un livre écrit à partir d'une série d'émissions de télévision produite en Angleterre qui comprend sept essais, dont trois composés exclusivement d'images. L'auteur nous amène à questionner notre façon de voir, et plus particulièrement à comprendre le processus par lequel la publicité et l'art transforment les femmes en objets. Bien que l'approche soit loin d'être féministe, ce livre nous aide à replacer la pornographie contemporaine dans un contexte historique.

COLLECTIF D'ÉCRITURE DU
CENTRE.DES FEMMES DES
CANTONS en collaboration avec
Henri Lamoureux

**OSER. Quand des femmes
passent à l'action.**

1987

Le point de départ de la Collective a été une assemblée publique d'information tenue sur le thème de la violence envers les femmes. Cette collective mettra sur pied, en quelques années, le Centre de femmes des Cantons, montera une pièce de théâtre sur le harcèlement sexuel, s'engagera dans la lutte contre la pornographie. Dans cette lutte, ses moyens seront nombreux: réponses à des éditoriaux dans le journal régional, pressions auprès de la municipalité, pétitions de plus de 2000 signatures. Les objectifs du Comité de lutte anti-porno étaient triples:

Réussir premièrement à faire adopter par la ville de Cowansville un règlement municipal en vertu duquel l'étalage des revues pornographiques serait réglementé; deuxièmement, faire enlever une affiche, présentant une femme nue, qui ornait la devanture d'un «bar topless» (...) juste en face d'une école primaire; troisièmement, réaliser un travail d'éducation populaire large sur la question de la pornographie et de ses conséquences et amorcer une

réflexion sur les conséquences de la pornographie.

Certains compromis ont dû être faits mais somme toute, ce fut, selon elles, une excellente école de confiance en soi, ainsi que d'apprentissage de la solidarité. Elles ont aussi acquis une légitimité comme groupe parce que la lutte qu'elles ont menée contre la pornographie, elles l'ont menée avec la voix de la raison et celle du cœur:

Nous avons persuadé les gens que la pornographie était contraire à leur éthique personnelle et à ce qu'ils désiraient comme éthique collective (...) Les gens de notre milieu n'aiment pas se voir considérés comme des impuissants ou des victimes consentantes (p.95).

En plus de leurs pressions politiques, elles ont mis sur pied un projet de recherche-terrain. Ce rapport fut largement diffusé ■. Fortes de leurs expériences, ces femmes ont investi le champ de l'économie. Il faut mentionner que ce livre a été aussi une entreprise d'écriture collective et il servira d'autofinancement pour le Centre.

Consultez aussi

3 7

Films, vidéos et pièces de théâtre

1

C'est surtout pas de l'amour

Films ou vidéos

Durée: 68 minutes et 40 secondes

Public cible: général

Langues: anglais (*Not a Love Story*, version originale) et français.

Réalisé par Bonnie Sherr Klein et produit par Dorothy Henaut du Studio D de l'Office national du film (ONF), cet exposé accablant sur l'industrie de la pornographie en Amérique du Nord constitue probablement le meilleur outil de sensibilisation existant sur le sujet. Il nous fait voir et entendre quelques femmes qui travaillent dans cette industrie, des hommes qui tirent profit de cette production et des féministes qui expliquent pourquoi elles s'y opposent. En dévoilant la haine des femmes que véhicule la pornographie, ce film provoque une prise de conscience et nous incite à agir pour contrer ce phénomène. À voir absolument.

Vous pouvez commander gratuitement **C'est surtout pas de l'amour** en contactant le

bureau de l'ONF le plus proche de chez vous:

Chicoutimi: (418) 543-1711

Montréal: (514) 283-4823

Ottawa: (613) 996-4259

Québec: (418) 648-3852

Rimouski: (418) 722-3086

Sherbrooke: (819) 565-4931

2

Pornography: A Woman's Survey of the Issue

Vidéos 3/4" ou 1/2" VHS ou Beta

Durée: 3 vidéos d'environ une heure chacun

Public cible: élèves des écoles secondaires et post-secondaires. Accessible à tout le monde. La deuxième partie s'adresse surtout à un public féministe.

Langue: anglais seulement

Cette série de trois vidéos est tirée d'une conférence sur la pornographie organisée à Kingston, Ontario, en février 1984. Chacune des trois parties traite d'un thème spécifique:

Première partie:

Cultural Lies/Women's Lives: élaboration d'une perspective

féministe sur la pornographie.

Deuxième partie:

Stratégies for Change: comment, en tant que féministes, proposer des alternatives à la culture pornographique.

Troisième partie:

Their Obscenity Is Not Our Pornography: quels recours légaux alternatifs les féministes peuvent-elles envisager?

Entrevues avec des avocates canadiennes et avec Catharine MacKinnon qui, avec Andrea Dworkin, est à l'origine d'un projet de règlement très controversé contre la pornographie soumis à la Ville de Minneapolis aux États-Unis dans le cadre d'un règlement fondé sur les libertés civiles.

On peut louer ou acheter des copies de ces trois vidéos. Pour plus d'informations, contacter:

Pornography Project Collective
c/o Jennifer A. Stephen
25 Tyndall Avenue
Toronto, Ontario M6K 2E8
Tél: (416) 537-3888

3

Mini -vidéos tirés du **Symposium on Media Violence and Pornography**, Toronto, Février 1984

Vidéos 3/4" ou 1/2" Beta ou VHS

Durée: 4 vidéos de 12 à 30 minutes chacun

Public cible: général

Langue: anglais seulement

Cette série de quatre mini-vidéos fut produite lors du Colloque international sur la violence dans les médias et sur la pornographie, tenu à Toronto en 1984. Parmi les intervenant-e-s présent-e-s, on trouve des féministes, des chercheur-e-s, des avocat-e-s et des représentant-e-s des divers niveaux de gouvernements. Chaque vidéo explore un thème précis:

Pornography and the Law:

12 minutes

Rock Videos: 30 minutes

Television Violence: 12 minutes

Women and Pornography:

12 minutes

On peut en obtenir copie en défrayant les coûts d'envoi auprès de la Coalition canadienne contre les divertissements à caractère violent,

1 Duke Street, Suite 206
Hamilton, Ontario L8P 1W9
Tél: (416) 524-0508

4

Vidéo-fiction sur les **représentations de la sexualité**

Vidéos 3/4" et 1/2" VHS

Durée: 30 minutes

Public cible: les femmes entre 16 et 20 ans

Langue: français

Sandra et Lucie. Deux jeunes

femmes explorent leur sexualité et découvrent parallèlement les différentes représentations de la sexualité que leur propose la société. Chacune à sa manière recherche l'épanouissement et le plaisir mais elles auront toutes deux à surmonter plusieurs obstacles.

Location: 50\$ par jour plus frais de transport.

Contacter le
Groupe Intervention-vidéo
718, rue Gilford
Montréal, Québec H2J 1N6
Tél: (514) 524-3259

5

Hey You Woman!

Diaporama avec bande sonore synchronisée

Durée: 14 minutes

Public cible: les femmes et les hommes qui ne sont pas familiarisés avec le sujet

Langue: français

Ce diaporama produit conjointement par le Comité de condition féminine de Sherbrooke et le cégep de Sherbrooke cherche à montrer les liens existant entre deux formes d'exploitation de la sexualité et du corps des femmes: la pornographie et la publicité sexiste. La bande sonore se compose de musiques et de chansons, incluant *Hey You Women!* (du groupe Aut'Chose), *Strip-Tease* (de Diane Dufresne) et *Travesti* (Nanette Workman).

Ce diaporama est distribué gratuitement par le Conseil du statut de la femme

8, rue Cook
3e étage, Bureau 300
Québec, Québec G1R 5J7

On peut téléphoner sans frais de toutes les régions du Québec en composant le 1-800- 463-2851

6

Pornography Is Propaganda

Diaporama

Durée: 40 minutes

Public cible: général

Langue: anglais seulement

Produit par Elena Medico, une féministe engagée dans la lutte contre la pornographie à Montréal, ce document cherche à montrer les similitudes entre la pornographie *dure* (hard-core) et la pornographie dite *douce* (soft-core), ainsi que les liens entre la pornographie et d'autres formes de propagande haineuse. On y aborde également le caractère sexiste ou pornographique de certaines caricatures et bandes dessinées.

Le coût de la location peut varier selon les moyens dont dispose votre groupe. Pour plus d'informations, contacter

Elena Medico
1356 Hampton, app. 2
Montréal, Québec
Tél: (514) 484-9645

7

Violence et Pornographie

Diaporama

Durée: 20 minutes

Public cible: la population en général, mais surtout les groupes de femmes qui travaillent le dossier de la pornographie

Langue: français et anglais

Produit par le groupe Women Against Pornography de New York, ce diaporama montre la violence et la déshumanisation des femmes promue par la pornographie. Les images sont tirées de pochettes de disques, de revues de mode féminine et de revues pornographiques. On devra informer les spectatrices, avant le visionnement, du contenu très violent de certaines images et il est essentiel d'organiser une discussion après la projection. On peut utiliser ce diaporama comme complément à *Hey You Woman!*. Disponible gratuitement auprès du Conseil du statut de la femme.

Conseil du statut de la femme

8, rue Cook
3e étage, Bureau 300
Québec, Québec G1R 5J7

8

Ça crève les yeux, ça crève le cœur

Pièce de théâtre

Durée: version pour adultes: 1h15
version pour adolescent-e-s: 45 minutes

Public cible: selon la version

Langue: français

Le Théâtre Parminou cherche à travers cette pièce à nous faire découvrir les effets de la pornographie sur la vie quotidienne: vie de couple, sexualité et violence faite aux enfants. Le sujet est abordé par le biais du rire et les personnages nous entraînent dans un tourbillon d'émotions où la tragédie se mêle à la comédie.

Prix fixe (incluant transport et publicité): 1225\$ pour une représentation unique et 1050\$ par représentation pour deux séances ou plus.

Pour plus d'informations, contacter

Le Théâtre Parminou
C.P. 158
Victoriaville, Québec G6P 6S8
Tél: (819) 758-0577

Mademoiselle Auto-Body

Pièce de théâtre

Durée: 1h30

Public cible: la population adulte en général

Langue: français

Les Folles Alliées nous reviennent avec une comédie musicale *flash* en chansons, danses et émotions avec, pour enrober le tout, leur fameux humour. Cette création collective traite du commerce du sexe à tous les niveaux ainsi que du harcèlement sexuel. À noter qu'il n'y a pas de discussions prévues après le spectacle.

Prix par représentation: 2200\$

Pour plus d'informations,
contacter les Folles Alliées

À Montréal: 4061, rue St-Denis
Montréal, Québec H2W 2M7

Tél: (514) 844-2928

À Québec: 526, rue St-Patrice
Québec, Québec G1R 1Y8

Tél: (418) 524-0327